Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 08_06_2026
Délibération n° 2026-06-08 / 039

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260608-DLB2026_039-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 Juin 2026

Date de la convocation : 02 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 18

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. POLLET Yann à Mme GUEGAN Elodie ; Mme CAMPOS-GULLOTTI Marion à M. ROUDAUT Jean-François.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. BRICAGE Henry.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor) ; Mme PERON Marie-Noëlle, stagiaire.

M. RIOU Vincent ne prend pas part au débat ni au vote.

2026 / 039 – Voirie – programme d'élagage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Etant précisé que M. RIOU Vincent ne prend pas part ni au débat, ni au vote,
Suivant l'avis favorable de la commission travaux,

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise GOELO TP au tarif de 9 282 € HT soit 11 138.40 € TTC, pour une durée de 4 ans ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO (22 Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :